République Française
Département Vendée
Commune de Saint Vincent sur Jard

PROCES-VERBAL

Séance du 17 juillet 2025

L'an 2025 et le 17 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DALMASSO Olivier Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 juillet 2025.

Présents : M. DALMASSO Olivier, Maire, Mmes : BAZIN Annie, DELAHAYE Patricia, DESVIGNES Chantal, EVRA Corinne, RAFFINEAU Aurélie, MM : BLUTEAU Fabrice, FAY Nicolas, REVELEAU Dominique, VRIGNAUD Rodolphe
Excusés ayant donné procuration : Mme MURAIL Maire à Mme DELAHAYE Patricia, Mme TEMPLE Muriel à Mme EVRA Corinne, M. PANTEIX Raphaël à M. REVELEAU Dominique
Absents : Mme BOUVILLE Sylvie et Mme GAUDET Lauryne

A été nommée secrétaire : Mme DELAHAYE Patricia
A été nommée secrétaire auxiliaire : Mme CIRE Nadège

SOMMAIRE

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICES POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES CHABOSSELIERES
SECURITE – ADOPTION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI)
INTERCOMMUNALITE - FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE VENDEE GRAND LITTORAL DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICES POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES CHABOSSELIERES

DEL2025050

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental concernant les travaux d'aménagement du Chemin des Chabosselières au titre des amendes de Police. La subvention accordée est de 10 000.00 €.

Le montant des travaux prévisionnel est estimé au total à 187 774.50 € et réparti comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux d'aménagement Chemin des Chabosselières	187 774.50 €	**Fonds de soutien (Département)**	20 000.00 €
		Subvention Amendes de Police	10 000.00 €
		Autofinancement	157 774.50 €
TOTAL	**187 774.50 €**	**TOTAL**	**187 774.50 €**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention pour les travaux d'aménagement des Chabosselières.
M. REVELEAU Dominique présente la délibération et dit que la commune va faire une demande de subventions au titre des amendes de police pour un montant de 10 000.00€.
Mme DELAHAYE Patricia demande si le croisement du chemin des Chabosselières avec le chemin des Métairies étaient compris dans le budget des travaux.
M. FAY Nicolas répond que ce n'était pas forcément prévu mais ATPR s'est proposé de le faire vu l'état de la route mais il n'y a pas de surcoût financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE le plan de financement tel que présenté
AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vendée au titre des amendes de police d'un montant de 10 000.00 € pour les travaux d'aménagement du Chemin des Chabosselières
PRECISE que la subvention sera imputée au compte 1323 « Subvention d'investissement – Département ».
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à cette décision.

SECURITE – ADOPTION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI)

DEL2025051

La commune s'est engagée depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Ce projet vise à répondre aux enjeux de sécurité pour la population ainsi que pour l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal.

Vu les articles L.2213-32 et L.2225-1 à L.2225-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la gestion de l'eau pour la DECI ;
Vu les articles R.2225-1 à R.2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie ;
Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie ;
Vu l'arrêté n°INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
Vu l'arrêté préfectoral n°17 DSIS 1789 du 29 août 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;
Vu les avis sollicités auprès des services intéressés mentionnés à l'article R.2225-5 au cours de la procédure ;
Vu le projet de Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) élaboré conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Considérant :
Le besoin identifié de renforcer la sécurité incendie sur le territoire communal en améliorant la couverture de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
Les conclusions du projet de SCDECI, qui identifient les secteurs où la défense incendie doit évoluer au regard du risque à défendre ;
Les propositions apportées pour une meilleure disponibilité de la ressource en eau afin de lutter plus efficacement contre les incendies ;
La nécessité de planifier et d'organiser les aménagements nécessaires sur plusieurs années afin de garantir l'efficacité de la couverture incendie à long terme.

Arrivée de Mme DESVIGNES Chantal à 19h07

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée avec l'AMPCV, le SDIS et VendéeEau à la révision du schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie. Cette révision s'est faite en plusieurs phases. La restitution a eu lieu et il y a 40 secteurs à améliorer sur le territoire Vincentais. Sur ces 40 secteurs, il y a un certain nombre de secteurs où il n'y a pas grand-chose à réaliser. Par exemple, il peut s'agir simplement d'un hydrant à remplacer. M. Le Maire donne l'exemple de la Route de St Hilaire, face à l'école, la bouche à incendie est à relever car aujourd'hui elle fonctionne, mais les pompiers

compte-tenu de la profondeur ne peuvent plus se brancher dessus. Il y a d'autres endroits où il faut installer un nouvel hydrant mais il y a également des endroits où c'est un petit plus compliqué et une bâche souple doit être installée. Pour en revenir à l'objet de cette délibération, les élus ont reçus avec la convocation le rapport du schéma communal. Celui-ci a été envoyé aussi bien à la préfecture, au SDIS et à Vendée Grand littoral. La commune a eu un retour du SDIS et de Vendée Grand Littoral mais pas de remarques particulières. M. le Maire pense que c'est important en tant qu'élu qu'il s'assure de la sécurité et de la lutte contre l'incendie sur notre territoire communal. Sur ces 40 secteurs et dans le cadre de ce schéma directeur, la commune a 10 ans pour effectuer les travaux. Compte tenu de la bonne santé financière de la commune de Saint-Vincent-sur-Jard et d'une planification assez rigoureuse de leurs engagements de dépenses publiques sur les années à venir, les élus ont pu définir un budget à hauteur de 35 à 40 000€ par an, permettant de réaliser l'intégralité de ces 40 secteurs en 8 années au lieu de 10.
M. REVELEAU Dominique indique que des crédits sont déjà inscrits en 2025 pour réaliser les premiers travaux.
Mme DESVIGNES Chantal dit que c'est une très bonne démarche pour la sécurité du territoire vincentais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), en tant qu'outil de référence pour la gestion et l'amélioration de la couverture incendie sur le territoire communal ;
ENVISAGE les aménagements proposés dans le SCDECI dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant une évolution du parc d'hydrants s'appuyant sur le réseau d'eau potable ou par la mise en place ou l'aménagement de points d'eau artificiels, naturels ou autres solutions adaptées aux spécificités locales ;
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SCDECI et à la réalisation des aménagements, y compris la signature de tous documents relatifs à ce projet.

INTERCOMMUNALITE - FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE VENDEE GRAND LITTORAL DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

DEL2025052

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la composition du conseil communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral peut être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Soit en suivant les règles de droit commun,

- Soit selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La Communauté de communes a exprimé le souhait de recourir à la voie dérogatoire par un accord local.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse.

A défaut d'un tel accord constaté par Monsieur le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale de droit commun, Monsieur le Préfet fixera à 39 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, Monsieur le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé de conclure, entre les communes membres de Vendée Grand Littoral, un accord local identique à celui approuvé en 2019 à savoir fixant à 46 le nombre de sièges (+ 7 sièges) du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de sièges 2026/2032		
		Application du Droit commun	Proposition Accord Local	Suppléant
Angles	2 966	3	3	
Avrillé	1 408	1	2	
Le Bernard	1 320	1	2	
La Boissière des Landes	1 465	1	2	
Champ Saint Père	2 041	2	2	
Curzon	492	1	1	1
Le Givre	484	1	1	1
Grosbreuil	2 216	2	2	
Jard sur Mer	3 046	3	3	
La Jonchère	483	1	1	1
Longeville sur Mer	2 442	3	3	
Moutiers les Mauxfaits	2 341	2	2	
Poiroux	1 234	1	2	
Saint Avaugourd des Landes	1 166	1	2	
Saint Benoist sur Mer	511	1	1	1
Saint Cyr en Talmondais	400	1	1	1
Saint Hilaire la Forêt	824	1	2	
Saint Vincent sur Graon	1 592	2	2	
Saint Vincent sur Jard	1 602	1	2	
Talmont Saint Hilaire	8 327	10	10	
	36 360	39	46	5

Total des sièges répartis : 46

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral.

M. le Maire indique que cette délibération doit être passée avant le 31 août et qu'elle a été reçue dans les services après le conseil municipal du mois de juin. Le Conseil communautaire doit être renouvelé car les élus communautaires sont élus en même temps que le renouvellement des conseils municipaux. Il y a deux modes de calcul pour la composition du Conseil communautaire. Il y a la procédure de droit commun qui pour Vendée Grand Littoral fait une attribution à 39 conseillers communautaires mais la loi prévoit une dérogation à cette procédure de droit commun et donc une augmentation de ce Conseil communautaire. C'est ce qui a été décidé par Vendée Grand Littoral déjà dans les mandats précédents parce que sur le territoire, il y a une certaine hétérogénéité de composition des différentes communes. A titre d'exemple, il y a Talmont-Saint-Hilaire qui est entre 8 000 et 9 000 habitants et il y a aussi des petites communes comme le Givre, la Jonchère qui sont à 500 habitants. Afin de donner un poids plus important aux petites communes au sein du Conseil communautaire et M. le Maire ne peut qu'approuver cette démarche. Le Conseil communautaire sous la mandature 2020-2026 avait décidé de partir sur cette proposition d'accord local ce qui conduisait à 46 élus communautaires. A l'époque, la commune avait été bénéficiaire de cet accord local puisque, la commune était à moins de 1 500 habitants au référencement INSEE et avait donc droit à un conseiller communautaire. M. le Maire précise qu'il y a une erreur sur le tableau et qu'il l'a soulevé hier soir au Conseil communautaire. La population de Saint-Vincent-sur-Jard, lors dernier recensement en date du 1er janvier 2023, s'élevait à 1 741 habitants. Au 1er janvier 2022, il y avait 1 602 habitants ce qui signifie que, contrairement au tableau, dans la colonne « application de droit commun » la commune n'a plus droit à un seul conseiller communautaire mais à 2. Cette erreur a été relevée lors du conseil communautaire et a fait l'objet de quelques remarques que M. le Maire qualifierait de désobligeantes, mais ce n'est pas grave. Ils ont eu du mal à le reconnaître pendant la séance mais le directeur général des services est venu le voir après la séance et a dit à M. le Maire qu'il avait raison.
Mme DESVIGNES Chantal prend la parole et dit que vu qu'elle a assisté au conseil communautaire elle n'a pas de question mais elle tient à expliquer et elle assume ce qu'elle va dire et c'est sa propre parole. Elle pense que le président de la Communauté de communes n'a pas eu la décence et l'attitude d'un élu. Que l'on ne soit pas d'accord sur un débat c'est normal, c'est la démocratie mais il y a une façon, il y a un savoir-être et un savoir-faire et elle affirme que Monsieur Maxence DE RUGY, hier soir ne l'a pas eu. Cela n'engage que Mme DESVIGNES, c'est vraiment sa propre parole, et elle l'assume et le dit ce soir. Elle indique que cela fait un moment qu'elle ne s'était pas rendu à un conseil communautaire et elle a été stupéfaite de l'attitude de Monsieur DE RUGY, qu'elle ne connaissait pas du tout comme ça, ainsi que de l'attitude d'autres vice-présidents qui étaient à la table du président. Elle trouve que cette attitude de la part d'un élu n'est pas normale mais elle tient de nouveau à préciser que c'est sa propre parole.
M. le Maire reprend la parole et dit que le Conseil communautaire est comme un conseil municipal. Il est ouvert au public, il invite les personnes à aller voir ce qui s'y passe. Il précise que ce n'est pas tout le temps comme ça, il y a des sujets effectivement assez compliqués mais d'une manière générale ça se passe bien.
Mme DESVIGNES Chantal dit que ça ne s'est pas mal passé mais la réponse que M. le Maire a eue n'était pas digne d'un élu, tout simplement. Il n'y a pas eu de mots mal placés, pas du tout, mais il y a un savoir être, un savoir-faire quand on est élu et on doit le respecter surtout qu'on est président de la Communauté de Communes.
M. Le Maire dit qu'il faut venir voir car c'est toujours intéressant. Ce qu'il apprécie d'une manière personnelle, c'est la présence du public à Saint-Vincent-Sur-Jard. Un conseil quel que soit le niveau qu'il soit municipal le plus bas échelon, qu'il soit intercommunal donc communautaire, qu'il soit départemental, qu'il soit régional, et on a le meilleur exemple c'est à l'Assemblée nationale dans le cadre de la liberté de parole mais pas le meilleur exemple en termes de comportement. C'est un endroit où on doit échanger et c'est un endroit où on doit dire nos vérités. Et nos vérités ne sont pas forcément les vérités de l'intérêt général. C'est un endroit où on doit faire vivre la démocratie. Les élus sont des élus locaux. Ils sont des représentants des citoyens quel que soit l'échelon territorial et ils doivent faire vivre cette parole. Il est vrai pour abonder un peu dans le sens de Mme DESVIGNES Chantal que sur certains sujets, c'est compliqué à certains échelons territoriaux, mais c'est comme ça. Il ajoute qu'à Saint-Vincent-sur Jard, ils ont le privilège, d'avoir un conseil municipal où tout peut être dit avec la seule limite qui est la correction et le respect, non pas seulement aux élus mais aux Vincentais. M. Le Maire termine en disant qu'heureusement l'immense majorité des conseils communautaires se passe très bien. Maintenant, ils ont des obligations et ils se doivent d'être les mandataires de ce que veulent les Vincentais.
M. le Maire dit que ses propos sont entendus mais ne sont pas pris en compte. C'est démocratique. Il ajoute tenir à la liberté d'expression tout comme à la liberté de la presse. Avec la seule limite, d'écrire

ce qu'il n'a pas dit ou de faire des montages pour faire dire des choses qu'il n'a pas dites. La redevance incitative n'a pas été imposée, ça a été voté. Il est obligé de reconnaitre qu'il est ultra minoritaire mais c'est la démocratie qui s'exprime et à la fin ce sont les électeurs qui ont le dernier mot au moment des élections.
Il tient à dire qu'il a été déçu parce qu'il connait la qualité du directeur général des services de Vendée Grand Littoral. Il s'était engagé à aller vérifier si les propos de M. le Maire était correct et M. le Maire sait qu'il l'a fait car il est venu en fin de conseil communautaire lui dire mais M. le Président lui n'a pas pris la parole lors du conseil pour effectivement dire qu'une erreur s'était glissée dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, réparti comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de sièges 2026/2032	
		Accord Local	Suppléant
Angles	2 966	3	
Avrillé	1 408	2	
Le Bernard	1 320	2	
La Boissière des Landes	1 465	2	
Champ Saint Père	2 041	2	
Curzon	492	1	1
Le Givre	484	1	1
Grosbreuil	2 216	2	
Jard sur Mer	3 046	3	
La Jonchère	483	1	1
Longeville sur Mer	2 442	3	
Moutiers les Mauxfaits	2 341	2	
Poiroux	1 234	2	
Saint Avaugourd des Landes	1 166	2	
Saint Benoist sur Mer	511	1	1
Saint Cyr en Talmondais	400	1	1
Saint Hilaire la Forêt	824	2	
Saint Vincent sur Graon	1 592	2	
Saint Vincent sur Jard	1 602	2	
Talmont Saint Hilaire	8 327	10	
	36 360	46	5

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions et ou informations diverses :

Autres décisions du Maire : dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal

- Le 10/06/2025 : Réparation du four au restaurant scolaire « ERCO » : 834.65 € TTC
- Le 10/06/2025 : Vidange et réparation sur le poids-lourds « STAR TRUCKS » : 896.40 € TTC

- Le 10/06/2025 : Traitement contre les chenilles processionnaires de 139 pins « POLLENIZ » : 914.50 € TTC
- Le 10/06/2025 : Constat d'huissier pour le concours à maitrise d'œuvre concernant les travaux de l'école « SMRG » : 933.50 € TTC
- Le 10/06/2025 : vaisselles pour le restaurant scolaire « HENRI JULIEN » : 364.32 € TTC
- Le 12/06/2025 : Petits drapeaux au logo de St Vincent « COLLECTIVITES EQUIPEMENTS » : 1 197.00 € TTC
- Le 16/06/2025 : Jambières et gants pour les services techniques « PROLIANS » : 323.74 € TTC
- Le 16/06/2025 : Perforateur « PROLIANS » : 620.05 € TTC
- Le 18/06/2025 : Formation drone pour agent de la communication « DRONE FORMATION FRANCE » : 2 100.00 € TTC
- Le 26/06/2025 : Abonnement annuel à la plateforme de gestion Relation Usager « E-COLLECTIVITES » : 600.00 €

M. le Maire passe aux informations diverses et passe la parole à M. FAY Nicolas concernant les travaux Chemin des Chabosselières.
M. FAY dit que les travaux ont été réalisés plus vite que prévus. Maintenant, il reste la signalisation mais il faut juste un peu de pluie pour dégraisser légèrement la route et le marquage au sol pourra être engagé. L'entreprise va piqueter les 2 côtés de part et d'autre de la voie de circulation ce qui fait que ça va donner un aspect visuel qui montre les bandes cyclables. Les véhicules circuleront sur les voies et bien évidemment quand il y aura un cycliste, la priorité sera au cycliste.
M. le Maire dit comme l'a précisé M. FAY, que les travaux ont été réalisés en des temps records. Les élus se sont battus pour la réalisation des travaux. Ça fait 2 ans que les élus sont aux affaires et cela fait 2 ans qu'ils se battent avec les propriétaires pour avoir l'autorisation. Une autorisation écrite des propriétaires a été reçue afin de pouvoir réaliser ces travaux avant d'avoir pu signer chez le notaire. ATPR a monopolisé du monde au dernier moment pour faire cela dans les temps et les polémiques stériles sur : « ce n'est pas fini, je ne suis pas content », ne servent à rien. Les travaux ne sont donc pas terminés et les élus espèrent qu'ils seront terminés d'ici la fin du mois. Si ce n'est pas fait à la fin du mois, ce sera septembre mais ce n'est pas grave au moins c'est ouvert à la circulation.
Mme DELAHAYE Patricia indique que l'aspect visuel des travaux pouvait interpeller et faire penser que c'était terminé et notamment sur la sécurité de la route qui va avoir beaucoup de passages de camion. M. FAY répond qu'une étude de charge a été réalisée.
Mme DELAHAYE Patricia le sait mais lors des travaux Chemin de Belesbat, il y en avait eu une aussi mais pas bien réalisée et ils avaient été dans l'obligation d'arrêter les travaux pour consolider à nouveau.
M. FAY indique que sur les 50 premiers mètres c'était le cas mais le nécessaire a été fait.
M. le Maire reprend la parole et précise que le chantier n'est pas terminé. M. FAY dit qu'il a fait remettre les panneaux de chantier temporairement.
Mme DELAHAYE évoque également les trottoirs au bord des terrains non-bâtis. M. FAY précise que les travaux ne sont pas terminés et qu'il reste de la terre à ajouter. M. le Maire rajoute qu'il n'y aura pas grand-chose de fait car la commune n'est allée chercher qu'un mètre.
Mme DELAHAYE est d'accord mais c'est vrai que quand tous les engins partent, les personnes se posent des questions.

M. le Maire rappelle que la commune a recruté récemment Jérôme Guibert au service technique et celui-ci est un des pompiers volontaires au sein du centre de secours de Jard-sur-Mer. Une convention de disponibilité a donc été signée récemment officiellement en présence du SDIS et d'un représentant du Conseil d'administration qui n'était autre M. Didier Roux. La commune est partie sur un conventionnement le plus large possible à savoir donner de la disponibilité sur de la formation, sur de la récupération, sur l'autorisation d'arriver en retard. Cela a été fait ainsi afin de manifester une volonté municipale et de contribuer à cet effort collectif. C'était une volonté déjà depuis plusieurs années à Saint-Vincent-sur-Jard mais là enfin elle se concrétise.

Arrivée de Mme BOUVILLE Sylvie à 19h30

M. le Maire souhaite partager une autre information. Il est convié à des conseils de juridiction et c'est un moment où les élus locaux rencontrent le système judiciaire. Ils ont été reçus par le président du tribunal des Sables-d'Olonne, par Madame le procureur, par les représentants des avocats, des associations de défense des victimes. C'est un moment où ils font un état de la situation sur leurs

territoires, sur la situation de la justice, les problématiques à venir et ils sont invités également à préparer le prochain conseil qui se déroulera l'année prochaine sur une thématique particulière. A cette occasion, il y a également de présent le service de l'administration pénitentiaire et à l'issue de la réunion, M. le Maire est allé voir la directrice du service afin de pouvoir échanger avec elle. Elle est venue ensuite à Saint-Vincent-sur-Jard pour échanger sur la mise à disposition de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. Ce sont généralement des primo délinquants, ce sont des délits routiers, ce sont des petites affaires liées à du trafic de stupéfiants, de l'alcoolémie. Ces personnes sont condamnées à des peines alternatives à l'incarcération qui peuvent être des travaux d'intérêt général. L'administration pénitentiaire garante de leur exécution propose aux collectivités mais également aux entreprises de les effectuer via un conventionnement. Au cours de cet entretien M. le Maire a eu un certain nombre d'informations et quelques éléments qu'il souhaite partager avec le conseil municipal avant d'inscrire ce sujet à la prochaine séance. Alors, concernant la volumétrie horaire des condamnations c'est entre 10 à 400 heures, ce qui représente en Vendée 105h ce qui fait donc 3 semaines de travail effectif au profit d'une entreprise ou d'une collectivité. Il faut obtenir une habilitation en préfecture. Par définition les collectivités territoriales, les communes sont habilitées, c'est donc une procédure simplifiée pour s'inscrire dans cette démarche. Aujourd'hui, il y a 280 partenaires au niveau national et en Vendée ce sont 120 personnes en moyenne, qui ont été condamnées à des travaux d'intérêt général par an. L'Etat reste l'employeur donc quand un condamné à des travaux d'intérêt général est mis à disposition, il n'y a pas un transfert de responsabilité au profit de la collectivité. Avant d'accueillir une personne condamnée à ses TIG, il y a un rendez-vous préalable qui est réalisé entre le maire, entre l'agent référent donc principalement les services techniques mais ça pourrait être également et M. le Maire y réfléchi avec l'agent de police municipale, le condamné bien évidemment et le service pénitentiaire. Au cours de cet entretien est jugé, jaugé si il y a une compatibilité entre le service accueillant, le référent, le condamné et puis le service pénitentiaire qui assure la symbiose de tout ça. Il existe une formation pour le tuteur donc de l'agent référent qui est possible. C'est une demi-journée et qui n'est pas un préalable nécessaire pour accueillir un primo délinquant. Il y a également une possibilité sur laquelle pour l'instant la commune n'irait pas, parce qu'il faut d'abord rentrer progressivement dans ce genre de système, c'est d'avoir ce qu'ils appellent un travail d'intérêt général collectif. C'est-à-dire qu'ils mettent sur 35h jusqu'à 10 condamnés au service d'une collectivité. Dans ce cadre-là, ce n'est pas un agent de la collectivité qui encadre, c'est le référent du service pénitentiaire qui viendra assurer l'encadrement de cette équipe de 10. Dans ce cas-là, ça peut être une mission d'éco-solidarité (nettoyage de plage, nettoyage d'un bâtiment), d'éco-citoyenneté avec des travaux de peinture par exemple. Quand la commune est inscrite, elle a accès et ce sera la Secrétaire générale de mairie, à un logiciel qui s'appelle TIG 360 qui permet de voir les périodes où la collectivité souhaite avoir quelqu'un et les périodes où il y a des agents qui sont disponibles. M. le Maire a oublié de préciser que c'est en fonction des condamnés à des travaux d'intérêt général, de leur proximité que la commune peut avoir des gens qui s'inscrivent dans ce processus. De même, il a oublié de mentionner que la commune peut choisir le type de délinquant qu'elle souhaite avoir. Ce process existe déjà depuis quelques années et parfois certaines administrations découvrent une excellente collaboration avec un condamné et recrutent par ce biais-là. En 2024, cela a représenté 10 000h en Vendée de TIG. M. le Maire demande aux élus de réfléchir à ce dispositif.
M. REVELEAU Dominique demande si la commune sait vraiment pourquoi les personnes ont été condamnés.
M. le Maire répond qu'au cours de l'entretien, on ne sait pas pourquoi ils sont condamnés. En revanche, la commune peut dire qu'elle ne souhaite pas des personnes condamnées pour trafic de drogues. En revanche, il a été dit que souvent, au cours de l'entretien, le condamné le dit de lui-même.
Mme RAFFINEAU Aurélie souhaite faire un retour d'expérience car dans son travail, elle a pu utiliser ce dispositif et une fois cela s'est plutôt bien passé et il y a eu une autre expérience qui s'est moins bien réussie car c'est le responsable des services techniques qui allait chercher la personne tous les matins mais celle-ci n'avait pas envie.
M. BLUTEAU Fabrice demande s'ils pourront faire toutes les tâches s'ils ne sont pas habilités. M. le Maire répond qu'effectivement certains travaux ne seront pas possible.

Mme EVRA Corinne attend tous les vincentais aux animations de juillet et août qui sont mises en place par les associations vincentaises ainsi que la commune.
M. le Maire ajoute qu'il y a une belle programmation, une belle dynamique à Saint-Vincent-sur-Jard cet été qui est portée aussi bien par la commune que par les associations en collaboration avec la commune. Il remercie Mme EVRA pour son investissement pour monter toute cette programmation et

l'investissement également des conseillers. Il tient à remercier des volontaires aussi bien des bénévoles de l'équipe animation mais également des gens qui ne sont pas forcément bénévoles mais qui sont encore là à la fin de chaque spectacle et qui proposent d'aider pour le démontage des équipements.

M. FAY Nicolas prend la parole et dit que les travaux des chemins communaux sont quasiment terminés. Il reste seulement les accotements.

C'est au tour de Mme RAFFINEAU Aurélie. Elle souhaite revenir sur la démarche concernant l'étude d'aménagement global qui a été lancée et qui a fait l'objet d'une délibération au printemps. Il s'agit de dessiner le futur Saint-Vincent-sur-Jard avec un certain nombre de thématique environnementale, patrimoniale et le bureau d'étude souhaite s'appuyer sur le regard, les avis, l'expérience, les sensations des administrés en créant un groupe citoyen pour ensuite animer ce groupe à travers 2 ateliers. Les élus invitent donc vivement la population à se proposer pour rejoindre ce collectif éphémère qui aura vocation à alimenter la démarche. Il y aura deux rencontres, une en septembre et une en octobre. Mme RAFFINEAU remercie déjà ceux qui se sont positionnés et elle reviendra vers eux dans l'attente de ces temps officiels pour que le sujet avance. Elle demande à communiquer sur ce sujet. La commune l'a déjà fait sur ses réseaux et demande si la presse peut le faire également. Elle pense que c'est l'occasion de vivre un moment où la voix de la population va être particulièrement entendue.
M. le Maire dit que c'est un moment important pour les élus. Il rappelle que le conseil municipal avait voté cette volonté d'être accompagné. Le bureau d'études Atelier Préau va pouvoir concaténer tous les projets et la vision politique des élus en écoutant la population, les Vincentais. M. le Maire veut rester au contact de la population et le cabinet Préau le fait très bien. Il dit qu'une nouvelle communication va avoir lieu à ce sujet pour encourager les Vincentais à intégrer ces ateliers.

M. REVELEAU Dominique souhaite faire un point sur le projet de rénovation et l'extension de l'école. Il dit que la commune avait lancé la consultation des architectes et elle s'est clôturée le 27 juin et il y a eu 62 réponses d'architectes qui se sont positionnés pour répondre au projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire et du restaurant scolaire. La prochaine phase sera donc la phase de sélection et trois dossiers seront retenus.
Il souhaite partager une autre information et celle-ci concerne le budget. Le mois de juin vient d'être clôturé et il a travaillé avec l'agent comptable et la secrétaire générale des services sur un point d'avancement à la mi-exercice. Ce travail sera prochainement communiqué aux élus.
M. le Maire remercie M. REVELEAU pour ces éléments et dit que cela traduit ce qui est fait depuis le début et qu'ils souhaitent maintenir, à savoir de la transparence.

M. le Maire procède au tour de table

Mme DELAHAYE Patricia voudrait faire suite à l'interview qui est passée à la télévision sur TF1 à 13h, concernant les déchets, et donne lecture d'une lettre. « De manière générale, j'observe un recours aux grands médias pour intervenir sur des sujets clivants. J'avais déjà dénoncé cette méthode concernant l'estuarisation du Goulet lors d'une commission et notamment sur les propos tenus dans une interview télévisée qui ne correspondait pas à la réalité, aux informations disponibles et à la prise de décision à l'instant T. Aujourd'hui, je choisis volontairement une prise de parole en Conseil municipal afin que chaque Vincentais puisse avoir une version publique du débat et plus global du sujet des déchets. Il est nécessaire de sortir des discours simplistes pour affronter les réalités. Le sujet des déchets est trop souvent instrumentalisé à des fins populistes avec des discours simplificateurs qui ignorent volontairement la complexité du dossier. Ces discours donnent des excuses aux comportements inciviques comme les dépôts sauvages pourtant inacceptable quelle que soit la politique en place. Ces discours prônent également bien souvent l'immobilisme alors que la production de déchets est un vrai défi à la fois financier et environnemental. Financier avec des coûts de traitement en constante hausse forcément répercuter sur l'usager à un moment donné et environnemental puisque les ordures ménagères sont encore aujourd'hui enfouies. Une solution qui est loin d'être satisfaisante. A ces discours simplificateurs s'oppose la réalité de la gestion quotidienne menée par Vendée Grand Littoral, qui cherche à conjuguer efficacité environnementale et une maîtrise des coûts. Depuis la mise en place de la redevance incitative, force est de constater que des résultats sont là. Il y une baisse continue des ordures ménagères de 30% sur 3 ans et avec une moyenne départementale de 146 kilos par habitant par an et on est à 137 sur Vendée Grand Littoral. Il y a une diminution de 2 000 tonnes d'ordures ménagères sur 3 ans, l'amélioration du tri avec 500

tonnes d'emballage supplémentaire collecté. En 2024, une économie puisque cette gestion a fait diminuer de 120 000 € la facturation par Trivalis. Cette politique n'est pas isolée, la majorité des intercommunalités vendéennes l'ont adoptées comme de plus en plus de collectivités en France. A ce jour, la redevance incitative est la seule méthode ayant prouvé son efficacité pour réduire durablement les déchets ménagers. Un enjeu qui devrait aujourd'hui tous nous concerner et nous mobiliser. Donc oui il existe des difficultés je ne les nie pas. Par contre, je pense qu'il faut prendre en compte aussi la spécificité des communes littorales et des divergences peuvent apparaître, mais cette manière d'agir brutale menée par la Mairie de Saint-Vincent, par Monsieur le maire me paraît contre-productive et négatif pour notre commune puisqu'elle met en péril le dialogue et la capacité de travailler ensemble vers un objectif commun. La nécessité de prendre en compte une mise en place récente de certains aménagements peuvent évoluer dans la concertation et non dans l'agressivité. N'oublions pas que rien n'est fait mais l'avenir du service public territorial repose sur la capacité des collectivités à innover, collaborer et à s'adapter aux évolutions sociétales. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »
Mme DELAHAYE Patricia précise qu'elle n'est pas payée par Vendée Grand littoral et est parfois pas d'accord avec eux sur certains sujets. Elle dit qu'elle aussi se rend régulièrement en conseil communautaire mais il n'y était pas hier soir. Mais elle tient à ce que les vincentais sachent qu'il y a une manière agressive et elle ne se range pas derrière ça et elle pense que c'est contre-productif et que ça ne facilite pas les débats. Elle dit qu'il n'y a pas eu que ça, il y a eu des décisions qui ont été prises sur le recul du trait, la submersion marine et l'estuarisation du Goulet. Elle n'est donc pas d'accord.
M. le Maire prend la parole et remercie Mme DELAHAYE d'avoir dit tout cela et va se permettre de commenter sans aucune agressivité parce que comme il l'a dit en propos liminaire il y a du débat ici à Saint-Vincent-sur-Jard c'est la raison pour laquelle il y a du public. Mme DELAHAYE Patricia parle d'agressivité. M. le Maire l'invite simplement à venir au Conseil communautaire et d'y être à chaque fois et elle verra de quel côté est l'agressivité. Mme DELAHAYE dit qu'il faut peut-être se remettre en question concernant cette agressivité. M. le Maire répond qu'il a toute la chronologie. Il a été élu par le Conseil municipal le 1er juillet et le 3 juillet, il se retrouve dans le bureau de Maxence De Rugy en présence de Loïc CHUSSEAU premier vice-président et en présence d'Olivier ININGER, directeur général des services. Ils se rencontrent pour la première fois et il fait état des problématiques qu'il a pu entendre lors de la campagne électorale lorsque l'équipe est allée rencontrer les Vincentais au pied de leur porte pour échanger et qu'ils ont organisé des matinées d'échanges et d'informations au cours desquelles ils ont pris le pouls de ce qui se passait à Saint Vincent. Il leur a dit mot à mot qu'il avait deux problématiques. Une problématique d'urbanisme, ça a trop construit mais ça ce n'est pas le problème de la communauté de commune mais de la responsabilité de la municipalité. Deuxième sujet évoqué les déchets. A cette époque, on est le 3 juillet 2023, on est dans l'année blanche de la redevance incitative. Au 1er janvier 2024 doit être mis en place les mesures accompagnant la redevance incitative soit le nombre de collecte en porte-à-porte compris dans le forfait, le nombre d'ouvertures du point d'apport volontaire et la fermeture des points d'apports volontaires avec une ouverture simplement par le badge ou pour certains d'entre eux avec le QR Code. Il annonce également qu'il va être candidat pour intégrer le SPIC déchet, qui est l'organe de Vendée Grand Littoral, censé et il dit bien censé, travailler à l'élaboration de la politique relative à la gestion des déchets. Il dit également qu'il va être candidat pour intégrer le syndicat mixte de Trivalis. Les élections se font en septembre ou en octobre et lors du conseil communautaire M. le président de Vendée Grand Littoral demande qui est candidat et M. le Maire présente sa candidature ainsi que M. ROCHEREAU Alain, Maire de Saint-Avaugourd des Landes. Pour toute élection, celle-ci doit avoir lieu à bulletin secret ou il peut être décidé de voter à main levée si à l'unanimité les membres présents sont d'accord. M. le président a proposé pour souci de gain de temps que ce soit à main levé. Finalement une voie se lève pour s'y opposer, celle de Mme GINDREAU Sonia, Maire de Jard-sur-Mer et présidente du SPIC déchet. Les gens vont pouvoir s'exprimer secrètement. Ils sont 46 conseils communautaires et au dépouillement pour les 2 élections, M. le Maire prend 4 voix : donc, il n'a pas pu intégrer ces organismes. Le lendemain, M. le maire écrit un mail et acte démocratiquement que sa candidature n'a pas été retenue. Pas de problème, il pense ce qu'il veut de l'élection mais même dans une République africaine bananière, il n'y a pas un tel score, 4 sur 46. Mais c'est la démocratie, elle s'est exprimée donc pas de soucis. Il formule par écrit les propositions qui étaient les siennes. Bien évidemment, aucune réponse. En Conseil communautaire, il n'y a jamais de compte rendu du SPIC Déchet, jamais. M. le Maire les demande on ne lui répond même pas. A chaque conseil communautaire, en conférence des maires il aborde le sujet et on lui raconte n'importe quoi. Il est un des 20 maires de Vendée Grand Littoral alors il n'est pas plus que maire mais il n'est pas moins que maire et il n'a pas les informations qu'il demande. Il a accès à ces informations heureusement par des voies détournées. Il a les comptes-rendus du SPIC déchet. Ils font des recommandations qui valent ce

qu'elles valent mais quand c'est présenté en conseil communautaire pour voter sur la gestion des déchets et que c'est indiqué en référence « vu le compte-rendu du SPIC déchet et vu le SPIC déchet qui s'est réuni telle date » ce n'est même pas conforme à ce qui a été écrit et à ce qui a été proposé par le SPIC Déchets. Il n'y a pas une question en Conseil communautaire, il n'y a pas une réclamation. Il a des convictions personnelles et elles passeront toujours après l'intérêt général. Et l'intérêt général, c'est les vincentais. Aujourd'hui encore les vincentais et pas qu'eux sont contre ce système. M. le Maire dit qu'il respecte la démocratie populaire « démos kratos », le pouvoir du peuple et les Vincentais dans leur immense majorité, constatent, ce que tous ses collègues maires refusent de constater, une explosion des dépôts sauvages. Et on a de la chance car ces dépôts sauvages sont en pied de colonne.
Mme DELAHAYE dit que les dépôts sauvages sont aussi liés à la contestation de la redevance incitative par la population.
M. le Maire répond qu'elle a raison et qu'il avait prévenu ses collègues maires. Il leur avait dit que ces décisions vont conduire à ce qu'on fasse vriller les gens qui triaient auparavant. Il a des témoignages de personnes qui disent qu'avant ils triaient et vu le coût, ils ne trient plus. Il parle de son énervement mais il relaye l'énervement de la population. La population paye une fortune pour un service défaillant donc elle triait avant maintenant elle ne trie plus. Maintenant sur les chiffres qui sont annoncés, Mme DELAHAYE n'est pas le porte-parole de Vendée Grand Littoral mais ce sont exactement les argumentaires de Vendée Grand Littoral. Baisse des ordures ménagères, bien évidemment et il l'a encore dit hier, le conseil communautaire a autorisé tous les gros producteurs à sortir de Vendée Grand Littoral. En 2021, 435 personnes morales étaient considérées par Vendée Grand Littoral comme étant des gros producteurs et ce chiffre croissait chaque année. Donc 435 personnes morales qui sont des gros producteurs qui sortent de la redevance incitative parce qu'elles ne répondent pas aux besoins de service public forcément cela baisse les ordures ménagères. A cela, il y a des administrés, principalement des Talmondais qui compte tenu de leur proximité avec les Sables d'Olonne vont se débarrasser de leurs poubelles aux Sables d'Olonne. Les Sables d'Olonne râlent contre Vendée Grand Littoral parce qu'eux voient leur tonnage augmenter. Maintenant qu'est-ce qu'il y a comme travers. Il y a des personnes qui ne sont au courant du système, des touristes qui n'ont pas de pass Vendée Grand Littoral. Ils ne pensent pas que pour aller jeter leurs poubelles, il faut venir avec une carte bleue et puis un téléphone portable pour scanner un QR code donc ils posent leurs déchets au pied des colonnes. Il y a d'autres comportements qui eux sont encore pires que cela et il avait prévenu Vendée Grand Littoral. Il y a des administrés qui pour se débarrasser de leurs ordures ménagères mettent leurs poubelles dans les emballages qui eux sont toujours en libre accès. Si vous avez suivi l'actualité, aujourd'hui Relais 85 (collecteur de textiles), il ferme. Un message a été reçu aujourd'hui même de Vendée Grand Littoral afin de retirer les colonnes. M. le Maire ne dit pas que c'est la redevance incitative car il ne tire pas de conclusion trop hâtive. Maintenant, il sait qu'il y a des gens qui se débarrassent de leurs ordures ménagères dans les points relais 85. Autre exemple, il y avait un collecteur de coquilles d'huîtres, purement privé à la Guittière et il a été retiré au moment du passage à la redevance incitative et ils l'ont dit publiquement. Ils retrouvaient des ordures ménagères dedans. Alors on dit qu'il y a une baisse des ordures ménagères, bien évidemment, les gros producteurs sont sortis, certains d'entre nous vont jeter leurs ordures ménagères dans des collectivités ou c'est encore ouvert. D'autres baissent leurs ordures ménagères en les mettant dans les emballages donc augmentation également de la collecte d'emballages. Celle-ci n'est pas lié qu'a de l'incivisme. M. le Maire n'est pas en train de dire que le système est complètement pourri, il dit seulement que ce n'est pas lui qui a rompu le dialogue. Il a tous les mails où il fait ses propositions. Il n'a même pas une réponse, une réunion particulière. Le maire de Talmont Saint Hilaire est capable de faire une consultation pour savoir si on fait la marseillaise le lundi et le vendredi, si on fait la montée les couleurs et si on porte l'uniforme. Il est capable d'organiser cela donc donner la parole au peuple. Ce n'est quand même pas compliqué la démocratie. Quand on a un doute, on donne la parole au peuple. Si la consultation montre que M. le Maire a tort, il n'y a pas de problème. Si les gens sont heureux tant mieux. M. le Maire est gagnant à titre personnel avec ce système pourri, il est gagnant financièrement, ce n'est pas pour lui qu'il se bat. Concernant les médias, il reçoit le SMS lorsqu'il était hier en réunion Aménagement du territoire préservation de l'environnement gestion des risques toute l'après-midi. Cette réunion concernait la préparation du règlement dans le cadre du PLUi. Il reçoit donc un SMS à 17h00, d'un journaliste de TF1 Nantes. M. le Maire ne cache rien et lit le message en question « Bonjour Monsieur le maire, je suis J. B., journaliste à TF1 Nantes, pourriez-vous me rappeler quand vous avez 2 min. Je me trouve en ce moment même sur votre commune pour un reportage pour le journal de 13h00 de demain sur vos poubelles connectées. Merci beaucoup ». Le prochain SMS c'est lui à 17h43 pour dire qu'ils étaient devant la mairie parce que M. le Maire était sorti à 17h30 pour l'appeler et lui demander ce qui se passait et M. BEAUCAMP lui explique. Donc à

18h00, il le voit ce qui lui a valu d'arriver en retard au Conseil communautaire parce qu'il y a eu une interview devant la mairie. Les gens ont vu les images et savent ce qu'il a dit. Il rajoute qu'il a dit d'autres choses maintenant ce qu'il a dit, il l'assume. Le journaliste explique pourquoi ils sont venus à Saint-Vincent sur Jard. Ils sont venus parce que dans le cadre justement du reportage de TF1 sur l'érosion du littoral et sur le projet probable d'un estuaire, une journaliste de Nantes a découvert Saint-Vincent sur Jard. Elle a dit à M. le Maire en aparté de ce reportage, que le site est extraordinaire. Elle est donc venue au mois de mai, 4 jours en vacances à Saint-Vincent sur Jard avec ses enfants en bas âge. Elle dit à que c'est un enfer pour jeter ses ordures ménagères et vu qu'elle est journaliste, elle s'intéresse, elle va discuter avec les gens et tout le monde dit que c'est la galère. Qu'est-ce qu'elle a fait, elle est repartie sur Nantes et elle s'est débarrassée de ses poubelles sur une aire d'autoroute. Elle arrive à sa rédaction, la première chose qu'elle a faite c'est de regarder sur internet pour voir s'il y avait du mécontentement. Elle voit que ça râle un petit peu mais qu'il n'y a pas tellement de relais au niveau local. Elle s'étonne et se dit qu'il y a un sujet. M. le Maire a toutes ces informations parce qu'elle l'a appelé à 12h00 avant que soit diffusé le reportage à 13h00. Apparemment, il y en a un autre reportage, légèrement différent qui est passé ce matin à la matinale de TF1. La journaliste demande à M. le Maire s'il est sûr pour le reportage parce que là ça va « faire du foin », ça va remuer. Il répond qu'il n'a pas vu le montage, il ne sait pas ce qu'il y a dedans mais oui, ça suffit. Il a dit que si cela doit descendre par les médias nationaux et bien ça descendra par les médias nationaux. Il est impuissant au sein des organes politiques, on lui interdit de faire quoi que ce soit dans les organes politiques. Mme DESVIGNES Chantal en est témoin, on se fout de lui en en Conseil communautaire. Il a dû demander au président Maxence DE RUGY d'arrêter de lui sourire avec ce rire ironique. Il s'est éteint. Ça suffit et quand il entend ce que vient de lire Mme DELAHAYE Patricia, il trouve cela, mais ça ne regarde que lui, ce sont ses émotions et ce n'est pas grave, profondément injuste à titre personnel mais surtout profondément injuste par rapport à leur mission, en tout cas ce qu'il estime être la sienne et qui est la leur par voie de conséquence, d'être les représentants de leurs concitoyens.
Mme DELAHAYE est tout à fait d'accord. Elle intervient aussi de ce sens mais elle n'est pas d'accord avec la méthode. Ce qu'il faut savoir c'est que les déchets étaient déjà une problématique avant la redevance incitative. Elle par la profession qu'elle avait avant, tous les samedis matin, elle circulait dans la commune à l'heure où les vacanciers rendent leurs locations, il y avait des montagnes de poubelles. Elle parle de l'année 2020-2021 avant l'introduction de la redevance incitative. Donc c'était déjà un sujet et à l'époque on appelait déjà, pour faire retirer les poubelles. Des adaptations ont été faites par rapport au littoral, on est bien d'accord que ça ne marche pas et il y a des choses qui doivent évoluer mais Mme DELAHAYE n'est pas d'accord pour la commune sur ce sujet et d'autres de la manière dont M. le Maire intervient. C'est ce qu'elle souhaitait dire.
M. le Maire dit que c'est tout à fait audible et remercie Mme DELAHAYE pour la précision qu'elle a apportée à la fin. Effectivement, c'est une problématique et c'est ce qu'il a dit dans son intervention au conseil communautaire, ce sont des choix politiques et ce qu'il assume et il le redit et le redira, ils ne le feront pas taire. Il le dira tous les ans, plusieurs fois par an, un politique, comme le disait Giscard D'ESTAING « il n'est pas là pour emmerder les Français ». Ils ne sont pas là pour ça, ils sont là pour apporter des solutions aux problématiques des administrés. Il prend l'exemple en Conseil communautaire des dépôts sauvages, de chaises, des encombrants, il a laissé développer et ça a été l'objet d'un grand rire collectif à ce moment-là. Il ne sait même pas pourquoi. En plus ça a été dit par un intervenant qui disait peut-être que des gens sont allés à la déchetterie et que face à un portail fermé, ils ont déchargé au pied de la déchetterie leur chaise,…. M. le Maire reprend les propos en disant que peut-être on peut expliquer ce cas d'espèce par un portail qui est fermé et là ça rigole. M. le Maire n'a pas compris pourquoi parce qu'il ne fait que reprendre ce qui vient d'être exposé mais comme dans sa bouche les mots ne sont plus les mêmes. Il dit également qu'il a connu une époque, Mme DESVIGNES Chantal en est témoin, il y avait ce qu'on appelait le passage des encombrants et là il y a eu des rires dans l'assemblée. Il y a des problématiques, on les traite mais on ne traite pas une problématique en créant une nouvelle problématique encore plus importante. M. le Maire dit qu'on se fout de lui parce que ce n'est même pas « on se moque de lui », c'est on se fout de lui quand il dit qu'il y a une explosion des dépôts sauvages. Et on lui fait dire ce qu'il n'a pas dit en disant qu'il y en a toujours eu. Oui, il y en a toujours eu bien évidemment, il n'est pas en train de dire qu'on était dans un monde merveilleux et qu'on a pris une décision spécialement pour emmerder le monde et quoi que et pour créer des déchets et des dépôts sauvages. M. le Maire a été interviewé à la sortie de la réunion et il a dit aux journalistes de venir au Conseil communautaire. Il dit que lors de son intervention en conseil communautaire, il n'a pas fait d'esclandre, il dit qu'il a été sec, ferme comme il l'est parfois ici même en Conseil municipal et il n'a pas été incorrect. L'incorrection était de l'autre côté comme depuis 2 ans.
Mme DESVIGNES Chantal confirme et ne savait pas que Mme DELAHAYE allait intervenir sur ce

sujet et bien entendu, elle en a tout à fait le droit. C'est pour cela qu'en début de séance elle a parlé de l'attitude et elle le répète que c'est en son nom propre qu'elle dit cela, de Monsieur Maxence DE RUGY n'était pas digne d'un élu. Elle a été très choquée et elle se dit que quelqu'un qui a un poste tel que lui ne devrait pas avoir cette attitude là sur un « petit sujet » parce que quand on voit l'argent qui est brassé au niveau de la communauté de communes, qui est quand même l'argent de tous les contribuables des 20 communes de Vendée Grand Littoral. Il y a des décisions qui sont prises, il n'y a pas d'écoute. Pour en revenir à la redevance incitative, elle pense qu'effectivement le fond n'est sûrement pas mauvais mais la forme l'est beaucoup plus. Elle attend simplement que l'organe qui gère les emballages puisque les poubelles jaunes sont gratuites, disent à Vendée Grand Littoral par un mail, un coup de téléphone ou à une bonne facture que par exemple sur 100 kilos d'emballages collectés, ils ont dû retirer 80 kilos d'ordures ménagères et que la facture est de tant. Et qui va payer cette facture c'est Vendée Grand Littoral et Vendée Grand Littoral, c'est nous.
M. le Maire reprend la parole et dit qu'il a demandé ces éléments officiellement mais qu'il ne les a pas car on lui cache tout. Parce qu'ils savent que l'on est dans l'idéologie sur ce sujet-là. L'idéologie, c'est faire abstraction des faits au nom de notre pensée, la réalité n'existe pas. M. le Maire leur a demandé le taux de rebut. Les emballages sont traités à la Ferrière et il ne souhaite pas parler des choses qu'il ne connait pas et il ne pense pas être un spécialiste des déchets mais en attendant lui il se déplace contrairement à 80% voire plus, des élus qui se prononcent sur cette situation. Il s'est déplacé à la Ferrière et il a fait la visite de l'usine de tri. Trivalis traite les emballages de 14 collectivités, toutes les collectivités de Vendée +4 collectivités du Nord Loire Atlantique. Sur ces 14 collectivités, Vendée grand Littoral est la dernière, la plus mauvaise, 30% de taux de rebut, là où la meilleure collectivité, les Achards est à 9%. Même au Sables-d'Olonne qui n'est pas à la redevance incitative sont mieux que Vendée Grand Littoral. Il souhaite qu'il y ait de la transparence. Son intervention en conseil communautaire avait été préparé, il savait que M. le Maire allait intervenir et il savait très certainement même quels exemples il allait employer et utiliser. Il dit qu'il y a une collectivité qui fonctionne très bien à côté, Les Sables d'Olonne et là, Vendée Grand Littoral sort un article. L'article est un article de Ouest-France du mois de mars, pas trafiqué. Cet article disait que les Sables d'Olonne en ont marre face à l'explosion des dépôts sauvages, 1 700 tonnes collectées cette année. L'exemple de M. le Maire tombe donc complètement à l'eau et pourtant il échange avec Les Sables d'Olonne là-dessus, et M. MOREAU dit publiquement qu'il ne mettra jamais les Sables-d'Olonne à la redevance incitative. Il a la décence de ne pas citer le nom de la collectivité et dit qu'il y a une collectivité territoriale à côté des Sables qui y est passée et on voit ce que ça donne et la cata que c'est. Dix minutes après, il reçoit un message de l'article en question. Il voit que l'article date de mars 2024 et lit l'article. Oui dans l'extrait, il constate cela mais ils disent également que ce sont des dépôts sauvages de professionnels avec un exemple une photo d'un amas de pneus à la Paracou et pas dans le centre des Sables d'Olonne. Ils mentionnent également quelques dépôts sauvages au pied de colonne et il conclut cet article, au total 154 dépôts sauvages en 2023 puisque l'article date de mars 2024. Il l'a dit à la presse après la séance, c'est son rêve d'avoir 154 dépôts sauvages sur tout le territoire de Vendée Grand Littoral au titre d'une année quelconque. Sur Vendée Grand Littoral, on est à un par pied de colonne par jour et quand il dit un, c'est un amas pas un sac. Et après c'est lui qu'on vient accuser d'utiliser des processus déloyaux, il veut bien tout entendre et il est très attaché à la liberté d'expression donc il l'entend.

Mme BOUVILLE Sylvie s'excuse pour son retard et dit que certainement, demain, on devra payer le ramassage des emballages.
M. le Maire est tout à fait d'accord et revient sur le dernier propos de Mme DELAHAYE concernant l'enfouissement des déchets. Effectivement, on est resté sur de l'incinération alors que le fléchage de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes est connu depuis 6 ans. Les choix politiques à tous les échelons doivent être assumé et ne pas le faire payer au dernier maillon. Alors, on va le traiter de populiste, mais si le populisme c'est être à côté du peuple, alors il est très fier et il espère être encore plus populiste à l'avenir que ce qu'il est aujourd'hui.

M. BLUTEAU Fabrice reprend les propos de Mme DELAHAYE Patricia et pense que ce qu'elle reproche c'est la mise en lumière de Saint-Vincent sur Jard par le biais des médias nationaux. Il dit que l'impulsion ne vient pas de M. le Maire et qu'il faut bien le comprendre.
Mme DELAHAYE Patricia répond et dit qu'elle a dit tout cela car elle n'est pas d'accord sur la méthode. Elle dit que les Vincentais doivent savoir ce qui se passe dans son intégralité car tout est coupé.
M. le Maire dit qu'il est très attaché à la liberté de la presse par contre, il ne laissera jamais la presse écrire des choses qu'il n'a pas dites. Il entend les propos de Mme DELAHAYE et il s'est vu sur le

reportage et il a vu juste à sa gestuelle qu'il était légèrement énervé mais ça ne regarde que lui.

Mme DELAHAYE Patricia trouve que c'est dommage pour la commune.
M. le Maire ne trouve pas et il a des retours positifs de maire, d'anciens maires, de personnes en Vendée et pas que.

M. le Maire clôt la séance à 20h35.

Délibération	Libellé	Accusé de réception Préfecture
DEL-2025-050	Finances - Demande de subvention au Département au titre des amendes de polices pour l'aménagement du chemin des Chabosselières	17/07/2025
DEL-2025-051	Sécurité – Adoption du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI)	17/07/2025
DEL-2025-052	Intercommunalité - fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral dans le cadre d'un accord local	17/07/2025

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

A Saint Vincent sur Jard, le 17 juillet 2025,

Le Maire DALMASSO Olivier	**Le secrétaire de séance** DELAHAYE Patricia
BLUTEAU Fabrice	EVRA Corinne
VRIGNAUD Rodolphe	GAUDET Lauryne **Absente**
BAZIN Annie	FAY Nicolas
TEMPLE Muriel **A donné procuration à M. FAY Nicolas**	MURAIL Marie **A donné procuration à Mme DELAHAYE Patricia**
BOUVILLE Sylvie **Absente**	RAFFINEAU Aurélie
REVELEAU Dominique	DESVIGNES Chantal

PANTEIX Raphaël **A donné procuration à M. REVELEAU Dominique**	